

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2016-148/SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 12 DECEMBRE 2016

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLIN SIMON JEANDEL GAUCHÉ MARCHAL-BATT MASSON PIGNOT DEVITERNE HAUSERMANN ENEL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
N. JACOB a donné pouvoir à S. DUSSIAUX
I. CHIARAMIDA a donné pouvoir à P. HAUSERMANN
M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER
S. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à N. HOUDRY

Absent :

A. CASTELA

Secrétaire : M. MARCHAL-BATT

Approbation des comptes-rendus des séances des 21 et 30 novembre 2016 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas de remarque

1) Rapport d'activité 2015 du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement

F. Perrollaz présente un powerpoint retraçant les grandes lignes du rapport (powerpoint ci-joint).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

2) Rapport d'activité 2015 du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

F. Perrollaz présente un powerpoint retraçant les grandes lignes du rapport (powerpoint ci-joint).
M. Ogiez résume la situation : le citoyen se comporte mieux, il trie mieux, donc les esprits qui prévoyaient des décharges sauvages n'avaient pas raison.

Le Maire rappelle que la commune doit faire face à des dépôts de matelas, de machines à laver autour des mollocks. La police municipale surveille et verbalise si elle possède les éléments d'identification des auteurs. Les services techniques ramassent et portent à la déchetterie.

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail a recensé tous les sites où la collecte des déchets ménagers est difficile pour la RIMMA, à cause du recul du camion. Le regroupement des conteneurs va être mis en place à ces endroits.

Le Maire rappelle que les difficultés rencontrées par certaines personnes pour ramasser leurs déchets verts et les porter en déchetterie se règlent par la solidarité de quartier.

Enfin, le Maire rappelle que des points d'apport volontaire supplémentaires ont été installés sur la commune et qu'aucun problème n'est à signaler.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

3) Admissions en non valeur

G. Nicola donne lecture de la délibération et explique que l'admission en non valeur aboutit après un long cheminement : relances de la trésorerie, recherche de possibilités de prélever les sommes sur comptes, saisies sur salaires, etc...

Le Maire ajoute que les familles qui ne paient pas sont reçues par le Maire et le 1^{er} adjoint. Ces rencontres permettent parfois de débloquer la situation. Pour cette délibération, il s'agit de petites sommes, mais il faut savoir qu'il reste encore 18 000€ non encore récupérés.

Vote : à l'unanimité

4) Budget primitif 2016 – Décision modificative n°2

G. Nicola donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

5) Demande d'attribution de la salle 1 et de l'office par l'association des anciens combattants – groupement d'ESSEY LES NANCY

D. Peltier explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute que cette association réunit plusieurs communes et que les mises à disposition gratuites de salles tournent. Pour Pulnoy, il s'agit de la salle 1 et de l'office.

Vote : à l'unanimité

6) Modification du tableau des effectifs de la Commune

Le Maire donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à G. Royer :

« A la lecture de documents de l'opposition, j'ai constaté qu'on met en dualité ce qui se faisait avant, quand j'étais maire, et ce qui se fait maintenant. On laisse entendre que sous l'ancien mandat, l'opposition était mieux considérée.

J'ai deux remarques sur ces affirmations :

La vie d'opposition n'est pas forcément simple, je le sais car j'ai moi-même été dans l'opposition au conseil général. Dans la vie municipale, il y a une majorité qui construit et une opposition qui s'oppose. C'est comme ça. C'est la règle démocratique. Néanmoins, il faut être constructif et dans la considération. Avant aussi, il y avait des discussions qui n'étaient pas toujours faciles. On ne peut pas imaginer que nos engagements de mandat ne soient pas maintenus et exprimés fermement. A Pulnoy, l'opposition a toujours été considérée.

Ma 2^{ème} remarque est que ces propos laissent sous-entendre que je ne suis pas solidaire de ce conseil municipal. C'est totalement faux. Je suis solidaire et favorable aux décisions prises par ce conseil et suis très fier de Michelle Piccoli notre Maire.

Je souhaite que l'année prochaine ne se poursuive pas dans cette dualité et que la discussion se fasse normalement sur les dossiers municipaux. »

Ajout du Maire :

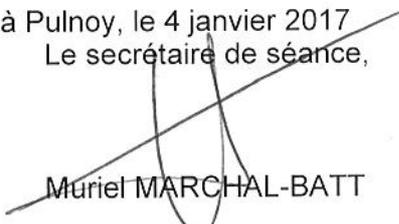
« Merci Gérard pour ton intervention. Il est vrai que je n'ai jamais ressenti autant d'agressivité de la part de l'opposition. C'est peut-être ma personnalité qui ne plaît pas. Mais ma personnalité, je la mets, au travers de nos différentes actions, au service des Pulnéens, c'est mon seul objectif. »

Le Maire,


Michelle PICCOLI



Fait à Pulnoy, le 4 janvier 2017
Le secrétaire de séance,


Muriel MARCHAL-BATT